



# INFO FLASH

## CLAIR SIMPLE ESSENTIEL



### DÉCLARATION PRÉALABLE

Lors du CSE le mois dernier, faisant suite à une première demande au mois de septembre, nous vous interpellions sur l'existence d'une procédure régionale visant à sécuriser les activités des collègues en cas de panne SI. Vous nous avez indiqué qu'une procédure existait et avait été transmise au réseau. Nous n'en avons toujours pas été destinataires.

Plusieurs pannes SI ont eu lieu encore ce mois-ci et à priori aucune consigne particulière n'est réellement connue dans le réseau. **Merci de nous transmettre cette procédure.**

Par ailleurs, la **CFDT** vous a réclamé il y a plusieurs mois et à nouveau en septembre, octobre et novembre 2024, un bilan sur la mutualisation précisant les secteurs sur la région où la mutualisation était mise en place depuis plus de 5 mois. Certaines agences sont soutenues depuis des mois au dépend du fonctionnement des agences qui leur viennent en aide.

Cela va à l'encontre du principe du CRI !

La **CFDT** exige désormais qu'un point chiffré et documenté soit

mis à l'ordre du jour du prochain CSE. Nous souhaiterions savoir comment est acté la mutualisation.

Le mois dernier, la Direction Régionale s'est engagée à nous transmettre les éléments que nous n'avons toujours pas. La **CFDT** demande également que la mutualisation soit prise en compte dans l'outil OPERA notamment pour le calcul des ressources.

### ACCORD TÉLÉTRAVAIL

La Direction Régionale estime que la campagne s'est bien déroulée car 80 % des agents ont vu leur demande acceptée totalement ou partiellement. La **CFDT** ne peut laisser la Direction se satisfaire de ces résultats tronqués qui masquent la réalité du déroulement de cette campagne ! De nombreuses consignes de pose ont été donnée aux agents, favorisant ainsi le taux d'acceptation qu'on nous présente aujourd'hui ! **Comment peut-on se féliciter de cela ??**

**Les acceptations partielles ou les refus peuvent faire l'objet d'un recours auprès du N+2. Pour cela vous pouvez nous contacter en renvoyant un courriel à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt.grandest@francetravail.fr](mailto:syndicat.cfdt.grandest@francetravail.fr)**

**La CFDT, et toutes les autres organisations syndicales ont demandé la tenue d'une réunion extraordinaire du CSE sur cette campagne télétravail 2025 afin de traiter les recours et faire remonter toutes les consignes non respectueuses de l'accord qui ont mises en place dans les sites et services ! (CSE extraordinaire programmé le 17 Janvier).**

#### LES SUJETS DU JOUR

**DÉCLARATION CFDT** p.1

**ACCORD TÉLÉTRAVAIL** p.1

**DÉTOURNEMENT DE FINALITÉ** p.2

**BOUQUET DE SERVICE PSYCHOS** p.2

**TRAJECTOIRE BAS CARBONE** p.2

**TAXE APPRENTISSAGE** p.3

**CONSULTATIONS DU CSE** p.3



Nous vous encourageons à nous faire remonter dès à présent par mail toutes les consignes que vous avez pu recevoir au moment de l'ouverture pas de la campagne (1 jour volant ou fixe pour tout le monde, 1 seul jour possible pour les conseillers placement, toutes les demandes de 2 jours fixes seront refusées, etc...) afin d'alimenter les débats du CSE du 17 janvier 2025.

## DÉTOURNEMENT DE FINALITÉ



La deuxième vague de contrôle lié au détournement de finalité a commencé et très peu de réels cas de détournements de finalité ont été constatés (23 cas sur 327). Cette vague de contrôle est toujours à **visée pédagogique**.

Les contrôles portent sur les cas suivants (2 nouveaux par rapport à la première vague) :

- Consultations de dossiers de personnalités politiques
- Consultations de dossiers d'agents France Travail ex-demandeurs d'emploi
- Consultations de dossiers d'agents France Travail ayant fait l'objet d'une rupture conventionnelle ou d'un licenciement (nouveau)
- Consultations de dossiers de demandeurs d'emploi réalisées en dehors des horaires conventionnels : plage 20h – 5h (nouveau)



## BOUQUET DE SERVICE PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

Ce bouquet de services est testé depuis octobre 2023. 5 régions test (Grand Est, la Réunion, Haut de France, Ile de France, Nouvelle Aquitaine) ont été mobilisées. En Grand Est, 8 agences et 11 psychologues testent ce nouveau bouquet qui a été réalisé sur la réalité du travail de terrain des psychologues. Il est local et adapté en fonction de la stratégie de l'agence et de son territoire.

Ce nouveau bouquet de services est le suivant :

- Accompagnement des demandeurs d'emploi
  - Regards croisés qui a pour finalité de permettre à un conseiller de solliciter le point de vue d'un psychologue sur le parcours du demandeur d'emploi.
  - Accompagnement individuel (évolution professionnelle, retrouver une dynamique)
  - Accompagnement collectif (exemple : souffrance au travail dont les incidences entravent le retour à l'emploi)
  - Ateliers : conception et animation d'ateliers en fonction des besoins identifiés en agence (exemple : lutte contre les stéréotypes, sexisme etc...)
- Accompagnement des employeurs
  - Regards croisés employeurs qui a pour finalité de permettre à un conseiller entreprise de solliciter le point de vue d'un psychologue du travail dans le cadre d'un recrutement.

Pour la **CFDT**, ce bouquet de service est une bonne chose, mais, en parallèle avec la transformation de France Travail et de l'application de la nouvelle loi sur le plein emploi, les psychologues du travail seront en net sous effectif au regard de la nouvelle charge de travail. Et l'institution semble ne pas s'en préoccuper car il n'est pas question d'embauche supplémentaire de psychologues. Attention au risque d'épuisement professionnel ou de perte de sens.

## TRAJECTOIRE BAS CARBONE



Pôle emploi puis France Travail s'est engagé dans un processus de décarbonisation, visant à réduire de 35% ses émissions de carbone entre 2021 et 2030.

4 axes d'amélioration : mobilité, achats, bâtiments, numérique.

Des leviers doivent être identifiés sur chaque axe avec des cibles fixées à la main ou non des régions, à horizon 2027.

La **CFDT** met l'accent sur des leviers simples qui devraient déjà être mis en place dans les agences: prises de recharge pour les voitures et vélos électriques, abris à vélo sécurisés, location de véhicules via les plateformes d'autopartage, ajout de portes dans les bureaux permettant l'isolation thermique, ...

## TAXE D'APPRENTISSAGE



La Direction nous informe qu'il s'agit d'une opportunité de financer des projets de formation en complément des recettes de FT. Deux modes de versement des fonds: fléchage et répartition.

Les fonds non fléchés sont répartis vers toutes les organisations habilitées à percevoir cette taxe d'apprentissage. Notre référencement le permettra donc en 2025. La mise en œuvre opérationnelle sera portée par la Direction Générale, tout n'est pas stabilisé. Une communication sera faite aux entreprises.

La Direction n'a aucune visibilité du montant représentatif à ce jour pour France Travail en fléchage ou en répartition (1er semestre: fléchage 2ème semestre: répartition). Il en est de même pour les choix opérés par les entreprises qui ne sont pas prévisible (fond section 3= budget d'intervention des prestations et de la formation).

**La CFDT n'est pas favorable à ce que les conseillers entreprises soient missionnés pour prospecter les entreprises afin de collecter la taxe d'apprentissage. La Direction précise que la partie communication n'est pas structurée à ce jour et qu'elle n'a pas non plus d'informations sur les modalités d'intervention des Conseillers Entreprise (CDE). Il s'agit à ce jour d'informer les CDE sur la communication nationale.**

## CONSULTATIONS DU CSE

### **Consultation sur la prestation Agil'Cadres et les impacts sur les portefeuilles Cadres**

Nous déplorons, avec ce dossier, une nouvelle vague d'externalisations. Il est désormais explicitement reconnu que l'établissement ne dispose plus des capacités nécessaires pour accompagner efficacement les cadres, mais plus largement l'ensemble des demandeurs d'emploi. L'externalisation est devenue le mode de gestion par défaut et nous le regrettons amèrement !

Par ailleurs, cette externalisation va coûter un pognon de dingue ! Les 61 millions annuels confiés à un opérateur privé permettront de « dégager » 300 à 400 postes à France Travail alors que le budget RH pour 400 postes CDI est d'environ 20 millions !!

Ce surcoût budgétaire colossal par rapport à une gestion interne ne s'accompagne pas pour les élus CFDT d'une amélioration de la qualité de l'offre de service pour ce public et va même creuser des inégalités dans les territoires.

La **CFDT** s'oppose à toute perte de compétences et démantèlement des services de France Travail. France Travail doit obtenir les moyens de ses ambitions et stopper sa stratégie d'externalisation qui au final consiste à gaspiller son budget pour alimenter des opérateurs privés.

**Pour toutes ces raisons, la CFDT émet un avis clairement défavorable.**

- **Consultation sur le projet d'évolution du périmètre d'activité du Service d'appui Grand Est avec la prise en charge du traitement des U1- EEE**

Depuis plusieurs mois voire plusieurs années la CFDT réclame une action pour aider les agences frontalières en difficultés avec notamment la gestion et le traitement des U1. Le dossier présenté le mois dernier par la Direction cherche à y répondre seulement en partie.

La CFDT s'interroge sur l'impact de ce projet pour :

- \* les agences concernées en terme de gestion des activités du CRI,
- \* l'organisation des équipes GDD,
- \* la communication entre la plateforme et les agences par Cezam
- \* le développement des compétences et le déroulement de carrière des agents GDD qui pratiqueront leurs activités sur la plateforme.

Ces éléments restent flous et nous amènent à nous abstenir sur ce projet.

- **Consultation sur les modalités de mise en œuvre d'une collecte de sang lors d'un Jobdating sur les métiers de la santé au sein de l'agence de Revin**

La CFDT a voté pour ce projet.

- **Information-Consultation sur le projet de modification de l'organigramme du service communication**

La CFDT a voté pour ce projet dans la mesure où cela correspond à la volonté de l'agent concerné par la modification.

- **Consultation sur les propositions de reclassement suite à l'inaptitude d'un agent**

La CFDT a voté pour ce projet dans la mesure où cela correspond à la volonté de l'agent concerné.

## OEUVRES SOCIALES

Le projet d'œuvre sociale concernant les dotations /locations/aides... 2025 sera décidé et voté le 29 janvier.

**RETROUVEZ-NOUS EN  
HEURE MENSUELLE D'INFORMATION (en TEAMS)  
LES LENDEMAINS DE CSE :**



**VENDREDI 31/01/2025  
VENDREDI 28/02/2025  
VENDREDI 28/03/2025**

**DE 14H00 A 15H00**

